

INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES ET SUBSTRAT DANS L'OEUVRE LITTÉRAIRE AFRICAINE : L'EXEMPLE DE MASSA MAKAN DIABATE

A l'image de nombreux pays africains, le Mali se caractérise par la présence d'une multitude de langues sur son territoire ; dans ce contexte plurilingue généralisé, il est intéressant de se pencher sur l'expression artistique africaine d'un point de vue linguistique. Si les cinéastes tentent de plus en plus de réaliser des films en langue nationale, les écrivains, eux, s'expriment en français.

Le choix linguistique de ces auteurs est en fait stratégique. Il est possible de l'expliquer tout d'abord d'un point de vue commercial et idéologique : n'ayant aucune chance d'écoute et de diffusion dans leur pays - le taux d'analphabétisme étant très élevé -, ils choisissent une langue internationale occidentale pour faire passer leur message au-delà du continent africain. Cette spécialisation d'un code dans un certain niveau de langue, ou même dans une certaine langue, est la conséquence d'une situation diglossique, à la fois contrainte et prétexte ludique pour les romanciers. En outre, pour les premières générations d'écrivains, produits de l'éducation coloniale, la seule compétence écrite est le français puisque les langues nationales ne sont standardisées que depuis peu de temps.

Les conséquences de cette situation sociale sur l'écriture sont décisives, "*l'essayiste africain vi(van)t une double et paradoxale impossibilité : écrire dans la langue de l'opresseur avec laquelle il entretient un rapport passionnel*" (MONSARD, 1986, 10).

Suite à une époque de revendication culturelle, les écrivains, dès 1970 avec Sony Labou Tansi, traduisent le rejet de la mainmise occidentale par des réactions linguistiques, la destruction de la langue et la déstructuration narrative du roman.

Ils exécutent un travail très discret sur la langue française - langue A - grâce à des processus de réintégration d'une seconde langue, la plupart du temps langue première¹ de l'auteur - langue B - selon des modalités variables.

Avant d'opérer le décodage du *substrat linguistique* dans une oeuvre littéraire africaine et plus particulièrement malienne, il nous semble important de présenter la situation sociolinguistique de l'auteur ainsi que les procédés théoriques et méthodologiques nécessaires au linguiste pour l'analyse de cette langue à plusieurs codes, cristallisation d'un plurilinguisme de fait dans une expression unique.

Comme nous l'évoquions en introduction, l'auteur africain est en situation de bilinguisme, plus précisément en situation de *bilinguisme émergent* selon la terminologie de M. Blanc et F. Hamers (1984), c'est-à-dire qu'il fait partie d'un contexte où coexistent de nombreuses langues vernaculaires, une langue nationale (véhiculaire), et une langue officielle d'acculturation. Si l'on prend le cas de Massa Makan Diabaté, ces langues sont : malinké+bamanan+français.

L'image, forgée, du prestige du français a pu aboutir chez ces auteurs, très souvent devenus l'élite du pays aux indépendances mais incapables, pour certains, de choisir entre ces deux cultures, à un *bilinguisme acculturé anonique*. M.M. Diabaté, du fait du caractère polymorphe de sa culture, se définissait lui-même comme une *chauve-souris*. De plus, s'ils ne sont plus reconnus par les leurs car ils ont *trahi*, les écrivains africains sont rarement valorisés en France et reconnus

comme tels : on parle de *littérature mineure* car "*une littérature mineure n'est pas celle d'une langue mineure, mais plutôt celle d'une minorité, faite dans une langue majeure*" (DELEUZE et BARNABE, 1982, 1, 85).

En réaction à la marginalisation de l'expression africaine, les auteurs, tel Amadou Kourouma qui fait figure de précurseur, s'attaquent à la racine même de l'acculturation, la langue française, afin de rendre compte de façon active de la dualité permanente qui la déchire : le bilinguisme et le bi-culturalisme. Le paysage linguistique africain est ainsi réintégré dans la littérature.

Puisqu'il ne suffit pas de lire parfaitement le français pour décoder un roman africain (M'BOUKOU, 1980, 210), le point de vue d'analyse est nécessairement linguistique car il s'agit de voir comment les auteurs exploitent au maximum toutes les formes et modalités langagières de leur pays par l'insertion de monèmes ou de groupes de monèmes des langues africaines, la traduction d'expressions typiques, la reproduction ou le calque de certaines formes langagières conventionnelles comme le proverbe.

La description du fonctionnement du système linguistique de l'oeuvre littéraire consiste à dégager un corpus d'énoncés ou de monèmes, d'en effectuer les transcriptions et traductions pour ensuite en analyser les éléments constitutifs. La seule différence avec la démarche traditionnelle sociolinguistique lors de l'analyse des enquêtes de contacts de langues, se situe au niveau de la constitution du corpus. Dans les enquêtes, il est exclusivement oral, pris sur le vif et enregistré, donc très souvent spontané alors que dans le cadre de nos recherches, il s'agit d'un corpus écrit, résultat d'un travail de création. Cet aspect a été parfaitement démontré par Jean Derive (1980) : les effets sont voulus par l'auteur, ils ne sont pas des traductions spontanées effectuées d'une langue sur l'autre.

L'objectif du linguiste, à partir de ce corpus écrit, est de rendre compte de cette langue **pluri-codée** de l'auteur, et plus exactement de la force de présence du *substrat* de la langue source, langue première de l'auteur que l'on a appelé langue B, c'est-à-dire de déceler les formes et les différents niveaux de présence : la langue B est-elle introduite au niveau du signifiant ou du signifié ? Est-elle seulement présente dans le lexique ou bien passe-t-elle aussi dans la syntaxe et la sémantique ?

Le linguiste doit donc rendre compte de l'interaction des deux langues en présence, ce que l'on appelle *code mixing*.

D'autre part, si l'on élargit la problématique en considérant le fonds culturel commun africain, il est intéressant de distinguer les calques strictement régionaux des créations propres à une vaste zone culturelle africaine francophone.

Massa Makan Diabaté, auteur malien originaire de Kita, fait partie du courant littéraire africain de la période des Indépendances qui a voulu restituer la parole traditionnelle ; il est le célèbre auteur de la *Trilogie de Kouta*.

Ses oeuvres, comme celles de Kourouma, attestent d'une grande originalité au niveau de l'écriture, et notamment d'un jeu linguistique pertinent sur les langues, sa langue maternelle, le malinké, la langue véhiculaire du Mali, le bamanan, et la langue qu'il a apprise à l'école, le français.

Le décodage des unités significatives propres à la langue B qui apparaissent spontanément dans la langue A, dans *Comme une piqûre de guêpe* et dans

L'assemblée des Djinns - le malinké, langue du grand ensemble linguistique Manding, dont font partie le bamanan et le jula -, a été effectué lors d'une enquête à Bamako et à Kita, auprès d'informateurs malinké dont les interférences avec le bamanan étaient très fréquentes, puisqu'ils habitaient la capitale et parlaient le bamanan. Ceci reflète la situation de l'auteur lui-même qui parlait les deux langues² africaines. Nous trouvons de nombreuses interactions entre ces deux langues dans le texte de ses oeuvres : ainsi, il écrit par exemple /foto/, "sexe" (122-ADD³) terme intermédiaire entre /foro/ en bamanan et /hoto/ en malinké.

Pour notre étude nous avons donc tenu à garder les énoncés des informateurs sans les normaliser dans l'une des deux langues afin de mieux mettre en évidence la réalité sociolinguistique dont la langue de l'auteur témoigne : l'interaction du malinké et du bamanan chez de nombreux locuteurs d'origine malinké.

A partir des ouvrages de M.M. Diabaté, une sélection d'énoncés a été effectuée pour la constitution d'un corpus d'éléments linguistiques inhabituels en français de France, français courant (standard) et français régional, afin d'en établir la typologie selon la forme et le niveau d'incidence.

Les types de présence de la langue B sont au nombre de trois :

- l'*emprunt*, la langue source non traduite. La présence de la langue B non traduite se présente sous différentes formes : les anthroponymes, les toponymes, les réalités traditionnelles comme la dénomination des castes par exemple...

- le *calque*, la langue source traduite. Il s'agit de traductions littérales ou plus libres de la langue B. L'auteur effectue des transferts de séries inadéquates entre les deux langues.

- la *réécriture*, à partir des formes littéraires de la langue source. Il s'agit d'une présence sémantique de la langue B à travers des images et des éléments lexicaux, et non de traductions de monème à monème.

Il est clair, au-delà des différents aspects de cette interaction, que le travail de réintroduction de la langue B se fait aux deux niveaux d'articulation de la langue, tant au niveau structural qu'au niveau sémantique. M.M. Diabaté disait faire quelques *petits bâtards au français de France* ; nous pourrions les nommer *malinkismes*.

Tableau 1 : Typologie des *malinkismes* de M.M. Diabaté dans CPG et ADD

niveaux	EMPRUNTS	CALQUES	RECRÉATIONS
LEXICAL	+	+	+
SYNTAXIQUE	-	+	-
SÉMANTIQUE	+	+	+

Le résultat de nos recherches s'inscrit tout d'abord dans la description de ces différents niveaux de présence que nous allons illustrer maintenant par des exemples. La liste ne se veut pas exhaustive, mais nous tenterons de présenter chaque aspect de la typologie présentée ci-dessus.

Les emprunts

Il s'agit dans l'oeuvre de M.M. Diabaté, essentiellement de monèmes isolés (lexique), anthroponymes ou toponymes - /*djoliba*/, "niger", /*nogoyali*/, "source de jouvence au Mali" (ADD-149) - qui traduisent la réalité quotidienne de la société dans laquelle l'auteur vit. Ces éléments ne remettent jamais le sens du texte en question.

Les expressions en langues vernaculaires sont, elles, plus rares - /*samu suman jeli*/ "le griot qui a la pureté de l'or" (ADD-146) - mais qu'il s'agisse de monèmes ou de groupes de monèmes c'est pour leurs connotations sémantiques que le romancier les utilise, ainsi que pour les références qu'elles impliquent. Les termes /*konkon dogosso*/ (CPG-87), /*jon*/, /*nkoni*/ (CPG-35), /*jenbe*/ (CPG-38), ou /*foto*/ (ADD-122) par exemple, font référence successivement aux codes de salutations malinké ("bonjour"), au système des castes ("esclave"), aux particularités sociales, à la tradition ("guitare tétracorde", "tam-tam central") ou à la parole injurieuse ("anus", "verge").

Le jeu très subtil de l'auteur sur le rapport signifiant/signifié révèle différents degrés d'expression : ce sont autant de repères insolites, véritables relais d'un code culturel, qui sont ainsi greffés. Ces expressions fonctionnent comme de véritables déictiques, dévoilant ainsi au lecteur à travers la langue B, le monde dans lequel s'inscrit le roman.

Les calques

Les unités significatives traduites de la langue B dans la langue A, c'est-à-dire du malinké au français, sont beaucoup plus difficilement repérables que les emprunts. Après avoir effectué un repérage approximatif dans le texte, ce sont nos informateurs qui ont réintégré les signifiants malinkés, attestant de fait l'origine de l'expression traduite en français par l'auteur. L'exemple le plus caractéristique est l'emploi du terme *soleil* (/tele/ en malinké qui veut dire aussi "jour", "époque"...) dans l'expression *Les soleils des indépendances*, que l'on retrouve aussi dans le titre du roman d'Amadou Kourouma ; le signifiant /tele/ renvoie en fait à plusieurs signifiés français ; celui qui convient ici, au delà du jeu et de la métaphore, est "époque".

Quelques-unes de ces expressions sont traduites en bas de page comme *voyez ma main si elle est velue* (ADD) qui signifie "j'ai bien dit la vérité" ; de même, *cousinage à plaisanterie*, terme d'ethnologue renvoyant en fait à une réalité linguistique bamanan, les *sanankunya*. Ainsi, qu'ils s'agissent au niveau du lexique, de la syntaxe ou de la sémantique, les *malinkismes* s'intègrent toujours parfaitement à l'énoncé.

1. Interférences lexicales

Exemple 1

"Il avait créé la discorde entre Danfaga et Tiemoko en donnant à celui-ci le sobriquet de *grand-frère-du-véritable-chef*" (ADD-16).

énoncé malinké traduit : 1. /nyamɔ̃ gɔ̃ kɔ̃ rɔ̃ kɛ/.
2. "devant-chef grand-frère".

Exemple 2

"Il entendait par ce rite tenir le sort d'une dizaine de familles, constituées de cousins et de *frères-de-père*, toutes rivales mais tenues de s'unir contre les autres clans" (ADD-18).

énoncé malinké traduit : 1. /fadenw/.
2. "enfants-de-même-père".

Ces deux exemples de traductions littérales du malinké répondent à des réalités spécifiquement mandingues. *Frères-de-père*, c'est-à-dire nés d'un même père et de mères différentes, correspond à un rapport de rivalité qui s'oppose à *frères-de-même-mère* entre lesquels règne la fraternité.

2. Interférences syntaxiques

L'interférence syntaxique la plus caractéristique, présente dans les deux oeuvres, est l'introduction de parole, *je dis : dis...*, dans laquelle le verbe est répété pour appuyer la forme déclamatoire de la prise de parole. Cet énoncé correspond en fait à une structure syntaxique très particulière aux langues mandingues, *!ne ko : ko...!*, dans laquelle *!kol* est une particule unique non verbale et non encore définie qui ne se place que dans un tel contexte. Cette expression relève bien de ce que nous appelons une langue *pluri-codée*, car elle fait partie de la stratégie de l'auteur jouant sur l'hétérogénéité du pluri-culturel et du plurilinguisme.

De même l'expression *faire asseoir la parole*, c'est-à-dire ouvrir la séance, lors d'une discussion entre chefs griots :

"J'avais bien l'intention d'*asseoir la parole* à ce sujet dans le vestibule sacré. Mais puisqu'on m'a retourné le bonnet avec un certain retard, alors le prévu s'est effacé au profit de l'urgent" (ADD-58).

correspond à une structure syntaxique mandingue précise :

1. /ka kuma la sigi/
2. "inf-parole-locatif-asseoir".

Il est intéressant de relever une formule qui traduit l'action de manger :

1. /n ye n mun kan/
2. "moi-prédicat-mon-nez-dessus".

" - Je viens juste de prendre mon petit déjeuner.
 - Alors attends, fit Yamoudou. Quand *je suis sur le nez...* Ton pauvre père aimait bien ça *être sur le nez*. Et c'est probablement ce qui l'a tué." (ADD-62).

Le contexte nous révèle le paradoxe de cette langue plurielle qui pour un non bilingue n'est pas évidente à décoder.

D'autres phénomènes ont été observés comme l'absence d'article et les emplois originaux - passage de l'intransitivité à la transitivité - des verbes *asseoir, coucher, faire, tomber* dans les énoncés *asseoir la parole, asseoir le deuil, faire une femme, tomber le mil, coucher une femme...* L'inventaire morpho-syntaxique est très souvent redécoupé par l'auteur : *femme-excuse-moi-du-peu*⁴, *fils-liquide-perdu* ("fils indigne qui ne mérite pas ma semence")...

3. Interférences sémantiques

De la même façon, des expressions faisant référence à l'univers manding et à la tradition malienne au sujet de la mort ou de la honte par exemple, sont des calques parfaits d'une langue sur l'autre.

Exemple 1

"Je te fais des cadeaux que tu acceptes, narguait Harouna. J'ai à ma charge un Guena, et, jusqu'à ce qu'il *me mette de la terre dans les oreilles*, il ne manquera de rien, par la grâce de Dieu et les bénédictions des grands Anabon défunts." (ADD-35).

Énoncé malinké traduit : 1. /fo ka bangu ke n tulo kɔ nɔ/
 2. "jusque-inf-terre-mettre-moi-oreille-dedans", forme métaphorique pour l'expression de la mort.

Exemple 2

"(...) Si les blancs vous ont vaincus vous les Horons...
 - Un jour, s'énerva Tétélé, j'enfoncerai *mon poing, mes cinq doigts formant une masse dans l'anus* de cet imam aux paroles mielleuses et je mettrai le feu à cette taverne où lui et ses acolytes se réunissent pour marmotter des propos insensés" (ADD-89).

Énoncé malinké traduit : 1. /n bɛ n bolo fila don bɔ da la/
 2. "moi-prédicat-mes-mains-deux-entrer-anus-dans" ; injure malinké évoquée soit avec "mes cinq doigts", soit avec "mes deux mains".

Exemple 3

"- *Tes parents t'ont conçu par une après-midi torride*, dit leur doyen" (ADD-98).

Énoncé malinké traduit : 1. /i ba b'i sɔɔ tile kunan don/
2. "toi-mère-prédictat-toi-recevoir-soleil-pénible-jour" ;
autre insulte assez violente au Mali.

La récréation

Pour ces dernières formes, il s'agit d'expressions qui font référence au malinké, comme *filles-garçon-enfant-de-sa-mère* ou *femme-au-quai-de-la-gare*, mais qui ne possèdent pas d'équivalent littéral dans cette langue. Nous les appelons donc *traductions libres* ou *récréation* à partir de l'univers sémantique et culturel malinké. Les différents énoncés se placent tout de même sur un continuum, puisque pour certains tels que *ton discours a plus de graisse que de viande*, la référence est toute proche (en malinké : *li ka kuma ken ka ca tɔ nɔ t'a la/*, "toi-posses.-parole-graisse-beaucoup-intérêt-pred.neg.-il-locatif" soit "ta parole a plus de graisse que d'intérêt") ; alors que pour d'autres, il nous a été impossible de retrouver l'énoncé malinké (par exemple : *manger la douleur*) car il s'agit de véritables interférences culturelles, reflets d'un français malien marqué par le contenu propre à la civilisation malinké.

1. Interférences lexicales

Une expression typique au Mali, qui correspond un peu à celle de "pique-assiette" en France, retrace le phénomène des personnes non invitées aux fêtes mais pour lesquelles il y a toujours des parts prévues :

"Les habitants des villages voisins, attirés par les coups de fusil, se joignaient à la fête. Et ils étaient prévus : à l'époque des circoncisions, on a coutume de garder des plats destinés à ceux qui viendront sans être invités. On les appelle par dérision "*les chaussures-sèches*" ou les "*soulève-poussière*". (CPG-114).

et aussi :

" - Eh bien, narguait la mère de famille, qu'on lui apporte la "*part-des-non-prévus*", la ration de ceux qui, attirés par le fumet des sauces, se présentent sans cadeau et sans évoquer le moindre lien de parenté ou d'amitié." (CPG-95).

2. Interférences sémantiques

Lors d'une description des deux héros de l'*Assemblée des Djinns*, M.M. Diabaté parle de Kala Jula, le griot, en ces termes :

"Et il usait de certains atouts avec beaucoup d'habileté : d'abord sa détermination inflexible qu'il pouvait dissimuler sous des dehors d'affabilité, son éloquence s'ouvrant large comme un filet où l'adversaire se prenait sans y prendre garde, enfin et surtout son fusil à canon double, quand *le fil de la négociation était cassé* et qu'on ne pouvait plus y faire de noeuds." (ADD-49).

Cette image répond en fait à une expression courante au Mali, /kuma nyɔ̃ gɔ̃n tɛ/, "il n'y a pas de parole coupée", c'est-à-dire de mésentente. Kala Jula est bien un héros, maître de la parole et au-dessus des règles communes car il peut casser le fil de la négociation.

Les énoncés *tirer le sable* (ADD-56) ou *affronter le fer* font aussi appel à une réalité spécifiquement mandingue car /ka sigi nɛ ge kɔ̃ rɔ̃/, littéralement "asseoir-fer-dessous" veut dire *circoncire*, phénomène incontournable de la tradition malienne.

Les *recréations* les plus nombreuses se font à partir des proverbes ; nous n'en donnons qu'un exemple ici :

"Où sont-ils au jour d'aujourd'hui ? s'écria-t-il. *La mort mange la chair, réduit les os en cendres. Mais contre une bonne renommée, elle est désarmée.*" (ADDD-82).

Énoncé malinké d'origine : 1. /saya bɛ mɔ̃ gɔ̃ dun, a t'i tɔ̃ gɔ̃ dun/

2. "mort-prédicat-homme-manger, elle-préd.neg-lui.-nom-manger", ce qui signifie : un homme peut mourir mais son nom reste.

À la suite de cette description sommaire des différents *effets* de langue, il est intéressant de s'interroger sur celle de l'auteur : peut-on parler de *variété du français* alors qu'il s'agit d'*effets*, donc d'artifices d'un seul locuteur ? Si cette langue mixte reflétait exactement les usages quotidiens au Mali, nous pourrions parler de dialectalisation du français, mais il est impossible, pour un seul idiolecte - et à l'écrit - de s'aventurer plus avant. Le statut théorique de cette langue pose donc de nombreuses questions, car tout le roman résonne de la tonalité malinké qui éclate autour des constructions syntaxiques marginales et des curiosités sémantiques. Mais le romancier n'est pas seulement traducteur de sa langue.

Dans un second temps d'analyse, il nous paraît fondamental d'intégrer l'oeuvre de M.M. Diabaté dans l'ensemble culturel africain afin de comprendre pourquoi des constructions telles que *gâter* (ADD-34), au sens de "souiller, casser", que l'on retrouve très souvent dans les romans de l'auteur et dans la communication quotidienne au Mali, ne proviennent pas uniquement de sa langue maternelle puisqu'on les retrouve sous la plume d'écrivains togolais, ivoiriens ou gabonais qui n'ont pas la même langue première. De nombreuses expressions de

ce type ne peuvent s'inscrire dans la typologie présentée ci-dessus car elles appartiennent à plusieurs aires linguistiques. De ce fait, se pose la question de l'appropriation du français pour traduire des réalités africaines plus vastes. Par exemple, l'expression *période de soudure* (CPG-24) qui traduit une réalité temporelle agricole, le temps écoulé entre deux récoltes, ne peut pas être à la fois un calque du malinké, de l'éwé et d'autres langues africaines. Ces énoncés appartiennent à un second type d'expressions françaises, résultat d'une création sur la langue française elle-même. Ainsi, les termes plus anciens, comme *hivernage* ou *harmattan* participent de ce fonds commun linguistique en langue française pouvant traduire des réalités africaines.

Le problème de l'expression littéraire africaine en langue française se pose alors en des termes *supra-nationaux*. Comment le processus de stratégie interlinguistique commun à beaucoup d'auteurs arriverait à produire des énoncés identiques, alors qu'une des composantes - la langue d'origine - n'est pas la même ?

Il semble qu'une seconde typologie, beaucoup plus complexe à élucider et résultant d'un long travail comparatif, puisse être dégagée.

A l'examen de ce nouveau corpus⁵, il paraît nécessaire alors de distinguer deux niveaux d'analyse : le premier est l'étude stricte des calques d'une langue sur l'autre, alors que le second est propre à une vaste zone culturelle africaine. Dans l'un, les concepts sont codifiés de façons différentes selon les langues, dans l'autre ils sont l'image d'une structuration socio-sémantique commune exprimée par les Africains⁶.

Dans la transcription, la traduction et l'*écriture* de ces deux formes linguistiques, l'auteur tente à la fois de rétablir la réalité plurilingue de son pays et de rompre avec le style académique occidental. Ainsi, la langue devient l'instrument essentiel de revendication de l'identité collective culturelle car elle symbolise tout d'abord l'héritage culturel premier - la langue d'origine - mais aussi la nouvelle redistribution des cartes linguistiques dans laquelle le français et l'appropriation africaine qui en est faite jouent un rôle prépondérant aujourd'hui.

Le romancier africain utilise donc la langue dominante tout en la transgressant volontairement pour y faire entrer sa langue : il s'agit à travers ce transfert, cette alternance de codes, d'une stratégie efficace dans le processus de mobilisation ethnique. De plus, il renvoie à un référent commun beaucoup plus vaste. L'auteur déploie la langue française jusqu'à ses plus lointaines limites, il force celle-ci avec des intentions précises, identitaires et créatrices.

Au Mali, comme dans tout les pays africains francophones, il est intéressant de noter que la supériorité idéologique et hiérarchique du français sur les langues africaines a été difficilement acceptée par les écrivains qui, contraints de l'utiliser, la concevaient comme un intermédiaire permettant des aménagements significatifs.

Tout en faisant jouer le substrat de leur langue maternelle, *ils écrivent autrement la langue dominante* (RICARD, 1976, 15).

A défaut d'écrire dans sa langue maternelle, l'auteur africain inscrit ses propres langues comme actant de la communication dans le texte et, ce faisant, des fragments de son discours. Ainsi, déterritorialisé par le français comme

langue littéraire d'emprunt, l'auteur se reterritorialise par l'interférence linguistique. Il fait intervenir une langue B (langue d'origine) et une langue B' (français d'Afrique) dans un système réservé à la langue A, le code littéraire.

Dans une perspective idéologique, la science du langage est donc indispensable à l'analyse : les processus analytiques qu'elle permet d'appliquer à l'étude de la littérature africaine redonnent à celle-ci une identité, une vérité et une assise littéraire indispensables à sa reconnaissance et à sa survie. Elle contribue à la re-évaluation des prétendues littératures mineures au rang des littératures mondiales ; son rôle est aussi de nature *éthique*. *C'est parce que dans les conditions actuelles de nos pays, seule la linguistique externe peut rendre compte des implications économiques, politiques et culturelles de l'asservissement linguistique de nos peuples, que nous avons le devoir, dans la perspective de notre reconnaissance nationale d'en faire un objet d'étude privilégié* (ZAOUROU, 1974, 29).

Dans des contextes précis comme celui-ci, il est probant que la pluridisciplinarité est d'un intérêt capital afin de dégager la dimension plurielle du même objet. Elle nous permet de rendre compte de la volonté novatrice et créatrice des lettres africaines contemporaines : une des fonctions du code alterné est la mise en place d'effets de style qui sont aussi l'expression d'une identité personnelle. Ici, la fiction est soutenue, non pas par un seul parler social mais par une langue *multi-codée*.

Ainsi, à travers la mise à jour de cette langue se découvrent les différentes visions du monde. L'analyse linguistique que l'on peut en faire contredit le fantasme d'une langue (HOUDEBINE, 1989, 160), et démontre que l'on ne peut analyser une langue sans la prise en compte du contexte socio-culturel : forme et fonction sociolinguistiques sont indissociablement liées.

A l'intérieur de chaque langue, il y a des langues, reflet de l'étroite relation entre sujet / société / langue.

La diversité langagière symbolise (ainsi) la diversité des communautés et des sujets (HOUDEBINE, 1989, 163).

CANUT Cécile
Paris III

BIBLIOGRAPHIE

- BERNABE (J.), 1982, "Contribution à une approche glottocritique de l'espace littéraire antillais", in *Bilinguisme et diglossie. La linguistique*, vol. 18, 1982-1, Paris, P.U.F.
- BLANC (M.), HAMERS (F.), 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, P. Mardaga éditeur.
- CALVET (L.-J.), 1987, *La guerre des langues*, Paris, Payot.
- CHEVRIER (J.), 1990, *Littérature nègre*, Paris, A. Colin.
- DERIVE (J.), 1980, "L'utilisation de la parole traditionnelle dans *Les soleils des indépendances* de A. Kourouma", in *Afrique littéraire et Artistique*, n° 54-55, Paris.
- DERIVE (J.), 1985, "Oralité et écriture, le problème de l'identité culturelle en Afrique", in *Bayreuth African Studies*, série 3.
- DIABATE (M.M.), 1981, *Comme une piqûre de guêpe*, Paris, Présence Africaine.
- DIABATE (M.M.), 1985, *L'Assemblée des Djinns*, Paris, Présence Africaine.
- FERGUSON (Ch. A.), 1959, "Diglossia", in *Word*, vol. 15, n° 2.
- HAMERS (F.), BLANC (M.), 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, P. Mardaga.
- HOUEBINE (A.-M.), 1989, "La diversité langagière des êtres humains", in *Langages, de la cellule à l'homme*, Paris, L'Harmattan.
- HOUIS (M.), 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, P.U.F., Sup.
- LAFAGE (S.), 1982, "Esquisse des relations interlinguistiques en Côte d'Ivoire", in *Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique Noire*, n° 3, Abidjan.
- LAFAGE (S.), 1985, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris, Selaf.
- LACROIX (P.-F.), 1970, "Cultures et langues africaines : les emprunts linguistiques", in *Ethnolinguistique, Langage*, 18, janv. 1970, Paris.

MACKEY (W.F.), 1976, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.

MATESO (L.), 1986, *La littérature africaine et sa critique*, Paris, ACCT, Karthala.

M'BOUKOU (M.J.P.), 1980, *Introduction à l'étude du roman négro-africain de langue française*, Dakar, Cle, NEA.

MONSARD (P.), 1986, *Aspect de l'oralité dans la littérature traditionnelle et son influence sur la littérature écrite actuelle*, Thèse, Lille III.

RICARD (A.), 1976, *Diglossie et littérature*, Maison des sciences de l'homme en Aquitaine, n° 8, Bordeaux-Talence.

ZADI ZAOUROU (B.), 1974, "Expérience africaine de la parole : problème théorique de l'application de la linguistique à la littérature", in *Annales de l'université d'Abidjan*, série D, lettres, tome 7.

WALD (P.), MANESSY (G.), 1979, *Plurilinguisme : normes, situations et stratégies*, Paris, L'Harmattan.

WALD (P.), MANESSY (G.), 1984, *Le français d'Afrique noire tel qu'on le dit, tel qu'on le parle*, Paris, L'Harmattan.

WEINREICH (U.), 1963, *Language in contact, findings and problems*, Paris, Mouton, 1968 (1ère éd., 1963).

NOTES

1. Nous privilégions le terme *langue première*, car il ne correspond pas toujours en Afrique à la langue *maternelle* : elle peut être la langue du père, ou la plupart du temps la langue véhiculaire, comme le bamanan à Bamako, par exemple.
2. Ou *deux dialectes* puisqu'ils proviennent initialement de la même langue, le manding.
3. Abréviation de *l'Assemblée des Djinns* et de *Comme une piqûre de guêpe*.
4. Femme aux formes peu avantageuses ; les Maliens aiment les femmes aux formes rondes.
5. Très important selon les recherches de Suzanne LAFAGE qui nous a soumis l'existence de ce nouvel aspect de l'expression africaine lors d'une communication personnelle.
6. Ces faits peuvent être similaires entre langues africaines différentes et donc constituer des "cryptotypes" de même nature dans la langue importée, selon le terme de Manessy, qu'il s'agisse du français, de l'anglais ou d'autres langues occidentales. Les mêmes "adaptations" se retrouvent dans l'oeuvre d'Amos Tutuola par exemple.